

Résolution de la Commission Exécutive Fédérale des 8 et 9 septembre 2026

La CEF se réunit en cette rentrée dans un contexte international d'accélération de la marche à la guerre. Au Moyen-Orient, le génocide se poursuit en Palestine, Israël continue de bombarder le Liban et la guerre entre l'Iran et les Etats-Unis menace toute la région. La FNEC FP-FO a participé aux mobilisations pour la libération du Dr Hussam Abu Safiya avec le SNMH-FO et continue d'exiger sa libération.

L'escalade meurtrière se poursuit également en Ukraine. En Russie comme en Ukraine, le nombre exponentiel de déserteurs exprime le fait que les populations veulent l'arrêt de la guerre et de la barbarie.

Les gouvernements en Europe accélèrent les préparatifs de guerre. Dans ce contexte, la CEF réaffirme son exigence de cessez-le-feu et d'arrêt des livraisons d'armes. Elle se félicite et soutient les décisions prises lors de la conférence et du meeting international contre la guerre des 19 et 20 juin à Londres. Ces dernières se déclineront par une journée internationale le 10 octobre en défense de la Palestine ; une mobilisation les 20, 21 et 22 novembre contre la conscription et la militarisation.

La CEF réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi de programmation militaire, d'arrêt des dispositifs « classes défense et sécurité globale » et de tout projet reposant sur un partenariat entre École et Armée, d'abandon du service national volontaire et de la conscription, d'abandon du projet de loi sur l'enseignement à la défense.

La CEF refuse l'autoritarisme et à la répression d'Etat. La CEF s'opposera à tout retour du projet de loi Yadan qui viserait à criminaliser toute critique de l'Etat d'Israël et instaurer un délit d'opinion. Elle réaffirme son soutien à Julien Théry et exige la levée de toute sanction. Elle rappelle son exigence de retrait du vademecum " agir contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine " et du plan « Bienvenue en France » générant des droits différenciés pour les étudiants extra-communautaires.

Un nouveau pas est franchi avec la loi « *visant à reconnaître une présomption de légitime défense pour les forces de l'ordre, dans l'exercice de leurs fonctions* ». Considérant cette loi comme une nouvelle attaque contre les libertés démocratiques, la CEF soutient tous les militants qui décideront de participer aux manifestations et aux rassemblements le 20 septembre pour le retrait de cette loi.

L'augmentation des dépenses militaires conduit les gouvernements à mener des politiques d'austérité sans précédent, à s'en prendre aux services publics, aux conquêtes sociales.

Cet été particulier a jeté une lumière crue sur l'incurie de ce gouvernement. Par son refus (et celui des gouvernements précédents) de dégager les moyens nécessaires, il est responsable du lourd tribut payé par la population : plus de 7 000 décès supplémentaires (chiffre provisoire) liés aux épisodes de forte chaleur, des centaines de sinistrés ayant perdu leur maison dans les incendies, des pompiers aux effectifs insuffisants, manquant cruellement de canadiers, de matériel, de protections...

9 organisations syndicales de pompiers ont décidé d'appeler à la grève sur la base d'une plateforme revendicative précise et à la manifestation nationale les 27, 28 et 29 septembre, jour d'appel à la grève dans la Fonction publique.

Les revendications des pompiers sont les nôtres ! L'Ecole aussi manque de tout : 4 000 suppressions de postes ainsi que la mise en place des PAS, entraînant des milliers de fermetures de classes et la non ouverture des classes nécessaires ; 30 000 élèves en situation de handicap toujours privés des places dans les établissements sociaux et médico-sociaux auxquelles ils ont droit ; AESH confrontés à des avenants aggravant leurs conditions de travail et qui sont en nombre insuffisant, toujours privées d'un véritable statut et d'un véritable salaire ; locaux inadaptés aux fortes chaleurs...

Face à une rentrée d'une violence inédite envers les personnels, les familles, les élèves, la jeunesse, la résistance s'organise. La CEF se félicite de toutes les victoires arrachées par la mobilisation et par la grève comme en Gironde, en Haute-Loire, dans le Val de Marne, en Martinique ... avec les parents d'élèves, les élus et le soutien professionnel des Unions Départementales FO. Les syndicats de la FNEC FP FO y ont pris toute leur place !

La CEF invite ses structures à réunir les personnels pour établir les revendications, en particulier sur la question des postes, et à discuter des moyens de les faire aboutir en appuyant toutes les décisions de grève sans attendre. Elle invite à mettre en débat l'initiative prise par les organisations syndicales de pompiers, à les soutenir et à les rejoindre.

A la veille des discussions parlementaires sur le PLF et le PLFSS 2027 qui préparent de nouvelles saignées, la CEF invite ses structures à participer aux initiatives pour bloquer ces projets de budget.

I. Augmentation générale des salaires et des pensions

Cette revendication a été mise en avant à juste de titre par le secrétaire général de la confédération lors de la conférence de presse de rentrée de la FGF-FO. Le gouvernement polémique et ment autour des salaires des enseignants en ce début d'année.

La réalité, c'est que le point d'indice est quasi-gelé depuis 30 ans, ce qui a fait s'effondrer le pouvoir d'achat des fonctionnaires de plus de 30 % ; que PPCR et le RIFSEEP ont écrasé les carrières, généralisé l'austérité et l'arbitraire ; la PSC obligatoire est présentée comme paquet salarial ; le gouvernement attaque le pouvoir d'achat des agents malades ou des femmes enceintes...

La CEF réaffirme son refus d'une nouvelle année de blocage des salaires dans le privé comme dans le public avec le gel de la valeur du point d'indice. De l'argent pour les salaires ! Non aux 449 milliards pour la guerre ! Avec la FGF-FO, la CEF réaffirme sa revendication d'une augmentation de 33% de la valeur du point d'indice afin de compenser la perte du pouvoir d'achat accumulée depuis 2000. La CEF réaffirme sa revendication a minima de 10% d'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice et l'ouverture de négociations pour l'amélioration de toutes les grilles indiciaires.

La CEF réaffirme, avec sa confédération, son exigence de plafonner à 1,5€ le prix des carburants, de revaloriser les salaires et les pensions du public et du privé, les barèmes, notamment celui des indemnités kilométriques.

La FNEC-FP-FO réaffirme avec la Confédération son exigence d'abrogation de la réforme des retraites et s'oppose à toute nouvelle attaque contre le code des pensions civiles et militaires. Avec l'UCR-FO, la CEF refuse toute désindexation des pensions sur l'inflation et exige le rattrapage des pertes subies depuis plus de 10 ans. Elle n'accepte pas la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retraités.

II. Mobilisations en défense de l'École publique et laïque

Le budget de guerre et d'austérité Macron-Lecornu provoque une saignée à laquelle il faut encore ajouter les postes préemptés pour les Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS). La CEF exige l'abandon définitif de ce dispositif. Alors que 480 PAS ont été créés à la rentrée 2025 et que le ministère crée plus de 1 000 PAS à la rentrée 2026, la CEF exige que les postes utilisés pour la mise en place de ces pôles soient restitués immédiatement afin d'annuler les fermetures de classes et ouvrir les postes spécialisés et de remplaçants. La CEF invite ses structures à proposer aux autres organisations syndicales d'intervenir en commun en ce sens.

Les conditions inacceptables de rentrée provoquent la colère et la résistance des personnels, des parents d'élèves, des lycéens et étudiants, parfois en lien avec les comités des écoles et établissements mobilisés.

La CEF rappelle son refus de participer aux ateliers « prospectifs » concernant la « baisse démographique et l'anticipation des évolutions de l'offre scolaire » et son « expérimentation inédite de construction de la carte scolaire dans 18 départements ».

La CEF soutient la mobilisation des personnels de direction avec ID-FO le 23 septembre pour exiger les moyens nécessaires en cette rentrée.

La CEF exige le recrutement de tous les lauréats sur liste complémentaire et soutien le rassemblement du 16 septembre au ministère des lauréats du CRPE.

La CEF appelle tous les personnels à se réunir pour discuter des moyens efficaces de faire aboutir les revendications :

- annulation de toutes les suppressions de postes

- création de tous les postes statutaires nécessaires dans toutes les catégories
- titularisation pour tous les contractuels qui le souhaitent
- recrutement des AESH et des AED nécessaires
- abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation
- création de tous les postes spécialisés nécessaires, création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux.

III. Défense du Statut, défense de l'École et défense des conditions de travail

La CEF réaffirme ses revendications du congrès d'Angers d'abrogation de toutes les contre-réformes.

La CEF réaffirme son refus de « Collèges en progrès » et de son accompagnement renforcé.

La CEF réaffirme sa revendication d'abrogation de la réforme de la voie professionnelle et refuse le maintien du parcours Y avec deux semaines à placer avant mars, au gré de chaque établissement.

La CEF réaffirme son refus de la réforme des concours. Le décret est également un prétexte pour supprimer la possibilité d'avoir recours aux listes complémentaires pour pourvoir à la vacance des postes en cours d'année : la CEF exige l'ouverture de formations pour tous les lauréats dans tous les départements, de parcours de masters pour tous les lauréats et soutient tous les personnels des INSPE dans leur combat pour le maintien de leurs postes à l'Université.

La CEF rappelle son refus de Parcoursup et Monmaster et appelle ses structures à se tenir aux côtés des jeunes lycéens et étudiants qui se mobilisent pour leur droit à un avenir et contre l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires, prélude à une augmentation généralisée pour tous les étudiants pour tous les diplômes nationaux. Elle invite ses structures à participer aux mobilisations en particulier aux rassemblements du 9 septembre : inscriptions immédiates de tous les bacheliers et étudiants dans la filière de leur choix !

La CEF dénonce le projet du gouvernement de fusion/absorption de l'IRD dans le CNRS, qui n'a d'autre objectif que de faire des « économies » pour abonder le budget de guerre. La CEF exige le maintien de l'IRD comme EPST autonome. La CEF réaffirme sa revendication de retrait des dispositions des ZRR (Zones régime restrictif), qui constituent un contrôle permanent des chercheurs et une restriction inacceptable de la liberté de recherche.

La CEF réaffirme son soutien au repas à 1euro pour tous les étudiants, mais dénonce une enveloppe budgétaire insuffisante. Elle exige une compensation matérielle et financière par l'Etat à la hauteur du coût réel de la réforme et une augmentation du plafond d'emploi de 500 postes.

La CEF apporte tout son soutien à la mobilisation des personnels des CROUS en grève dès le 22 septembre 2026 jusqu'à la satisfaction des revendications.

Les cyber-attaques qui ont frappé les services ont rajouté encore du chaos à une rentrée en sous-effectif. La CEF refuse que les données personnelles des agents soient ainsi exposées et rappelle que le Ministère doit garantir la sécurité et la protection des données dont il assure le traitement. La CEF revendique la protection du fonctionnaire pour tous les collègues qui seraient lésés victimes des conséquences de ce piratage. La FNEC FP-FO a interpellé le ministre pour mettre en avant les revendications : recrutement de personnels nécessaires, assurance que les paies seront versées en temps et en heure, protection des données... La CEF refuse les conditions de travail dégradées pour l'ensemble des personnels. Les heures supplémentaires doivent être payées effectivement, les frais supplémentaires compensés par des primes exceptionnelles.

Les personnels ont été confrontés à des conditions de travail inacceptables suite aux épisodes de chaleur avec des locaux inadaptés. Le gouvernement avait initialement budgété 50 millions d'euros pour diagnostiquer et équiper les établissements scolaires. Ce budget a été ramené à 10 millions d'euros par Matignon. La CEF exige le budget nécessaire pour rénover les établissements, pour bénéficier du matériel nécessaire pour abaisser l'ambiance thermique (ventilateur, rafraichisseur, climatisation...) Elle refuse la privatisation engagée à travers des partenariats avec des entreprises privées comme EDF.

Dans une circulaire parue le 2 juillet, le ministre Geffray annonce l'instauration à la rentrée 2026 d'une « cérémonie commémorative annuelle d'hommage à tous les « morts pour la France » dans chaque école élémentaire, collège et lycée, publics ou privés sous contrat » qui se tiendra « au choix de l'établissement, dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre. ». La circulaire explique que « l'École a pour mission de permettre aux élèves de devenir des citoyens conscients de partager une destinée commune ». Puis elle précise que cette cérémonie « participe de la cohésion nationale, dans un environnement international marqué par des formes renouvelées de conflictualité ».

La CEF réaffirme qu'il n'y a pas de « destinée commune » qui tienne avec les auteurs de guerre. Le rôle de l'École c'est d'instruire les jeunes pour en faire des citoyens libres, capables de réfléchir par eux-mêmes, pas d'organiser des cérémonies pour les endoctriner avec une mémoire officielle orientée par des récits guerriers. La CEF exige le retrait de la circulaire « 11 novembre » et de son guide « commémorer le 11 novembre ».

La CEF soutiendra tous les personnels qui refuseraient de participer à la mise en place de cette cérémonie d'embrigadement de la jeunesse.

La CEF réaffirme son refus des conséquences des « Assises » de la santé scolaire, au regroupement des quatre corps des INFENES, ASS, PSY EN et médecins sous l'autorité du DASEN et aux glissements de missions pour compenser la pénurie de personnel.

La CEF refuse que la passation d'un questionnaire sur les VSS à l'attention de tous les élèves de la GS à la terminale se substitue à la création massive de postes de personnels de santé scolaire. En effet, en l'absence de personnels de santé scolaire en nombre suffisant pour accompagner et soutenir les élèves victimes, une lourde responsabilité va peser sur tous les personnels

amenés à les faire passer et à conduire les entretiens susceptibles d'en découler. Danger pour les personnels dont ce n'est pas la compétence mais aussi aggravation potentielle de trauma des élèves victimes faute d'une réponse adaptée.

La CEF réaffirme ses positions de défense d'un service public de l'Education nationale garant de l'égalité de traitement de tous ses agents sur l'ensemble du territoire national. La CEF rappelle son exigence d'abrogation de la loi dite « 3DS » qui instaure une autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les secrétaires généraux d'EPLE. La CEF réaffirme sa revendication d'abrogation de la loi de la transformation de la fonction publique de 219.

La CEF réaffirme qu'il faut dénoncer l'accord PSC pour imposer une renégociation sur la base de la liberté d'adhésion, d'une seule et unique offre couplant santé et prévoyance et basée sur une véritable solidarité entre agents, débouchant sur une prestation unique. La CEF invite ses structures à utiliser le 4 pages PSC et à faire signer la pétition.

Lors du conseil supérieur de l'Education (CSE) du 9 juillet dernier, un projet de décret relatif à la « protection des élèves et des personnels » était étudié. Il prévoit de changer un élève d'école ou d'établissement en raison du comportement d'un membre de sa famille. Sous couvert de protection, cette mesure constitue un véritable aveu d'impuissance de l'Etat : incapable d'assurer la protection effective de ses personnels qui passe par le rétablissement de tous les postes, il choisit de déplacer l'élève plutôt que de protéger et d'agir contre les auteurs des faits. Cette fuite en avant répressive expose en outre davantage les directeurs, directrices, et personnels de direction. La CEF exige le retrait de ce texte.

IV. Réussir la montée nationale le 5 novembre 2026 à Paris en défense de l'enseignement spécialisé, contre l'Acte 2 de l'Ecole Inclusive, pour un Statut et un vrai salaire pour les AESH

Les personnels et des parents d'élèves sont toujours confrontés au chaos provoqué par la logique de l'inclusion systématique et forcée, avec la mutualisation des moyens, la flexibilisation des personnels et le démantèlement de l'enseignement et des structures spécialisés et adaptés. La CEF refuse la proposition de « Statut » pour les AESH préconisant la « création d'un corps d'« assistant d'accessibilité » qui ne concernerait au mieux que 20 % des AESH et maintiendrait les 80 % qui restent dans la précarité.

La CEF mandate le SF pour poursuivre les discussions avec les autres fédérations FO elles aussi engagées dans ce combat. La CEF invite les sections départementales à prendre contact avec les UD, les camarades de la santé, du médico-social, de la territoriale pour élargir la mobilisation à tous les secteurs impactés par l'inclusion scolaire systématique mais aussi aux parents d'élèves.

La CEF invite toutes ses structures à organiser une campagne de réunion des personnels dans l'unité syndicale la plus large, si possible avec l'interprofessionnel et les parents d'élèves pour préparer la montée nationale à Paris le jeudi 5 novembre 2026 pour :

- la création de tous les postes spécialisés nécessaires, création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux
- le refus de la généralisation de l'externalisation des ESMS

- un Statut de fonctionnaire pour toutes les AESH à 24 heures temps plein
- l'augmentation immédiate des salaires des AESH
- l'abandon des PAS, des PIAL et de la politique de mutualisation
- la mise en œuvre de moyens supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques de tous les élèves.

La CEF invite ses structures à réunir et à faire remonter les objectifs de participants, à recenser les premiers inscrits dans les cars et les trains. La FNEC FP-FO s'est adressée aux autres organisations syndicales pour leur proposer l'action commune.

V. AFPA

La CEF alerte sur la situation de l'AFPA. Le 15 septembre prochain un conseil d'administration de l'AFPA se tiendra. Il y sera abordé la situation économique et le projet porté par la direction. Les annonces déjà faites par le directeur général en janvier dernier sur sa volonté de redéfinir le maillage territorial avec des fermetures de centres et des réductions des effectifs ne laissent aucune illusion sur le contenu de ce projet mortifère pour l'avenir de l'AFPA, de ses missions et de ses personnels.

La CEF, fidèle au mandat du dernier congrès, revendique le développement de l'AFPA, membre du service public de l'emploi, et condamne tout projet de réduction des activités de l'AFPA. En conséquence, la CEF mandate le SF pour soutenir toutes les actions initiées par la SFNFOFPA en défense de l'AFPA, de ses missions et de ses salariés, notamment à partir du 15 septembre prochain dès 9h place Aimé Césaire à Montreuil.

La CEF apporte son soutien total à la SFNFOFPA et appelle à la mobilisation de l'ensemble des structures pour défendre l'AFPA contre ce projet de destruction du service public de la formation professionnelle, défendre l'emploi et l'accès à la formation sur l'ensemble du territoire.

VI. Elections professionnelles

La CEF réaffirme que les élections professionnelles dans la Fonction publique du 3 au 10 décembre constituent un enjeu majeur pour la satisfaction des revendications qui implique la mobilisation de tous.

Déposer le maximum de listes

Toutes les dispositions doivent être prises pour apporter dans un cadre fédéral toute l'aide nécessaire à la constitution des listes sans omettre aucun secteur notamment les CSA d'établissement du supérieur, Jeunesse et Sport, CNED, AEFE, enseignement privé, etc...

Alimenter les phases Candelec

La CEF rappelle le calendrier pour les opérations CANDELEC (voir note élections professionnelles n°12 du 7 septembre 2026)

PHASE 0 : désigner les correspondants de liste avant lundi 14 septembre

PHASE 1 : faire vérifier l'éligibilité de nos candidats avant lundi 28 septembre

PHASE 2 : faire parvenir le bulletin de vote et profession de foi avant le 5 octobre

La CEF invite à anticiper les prises de rendez-vous dans les rectorats, DSDEN, universités... pour déposer les DIC papier avec signature manuscrite, bulletin de vote, profession de foi et logo. La vérification, en amont via candelec, de l'éligibilité de nos candidats est une étape indispensable pour pouvoir déposer les listes.

Renforcer le cahier des votants

La CEF invite tous les syndicats de la fédération, en lien avec les sections fédérales et les interFNEC, à poursuivre l'élaboration de leur cahier de votants, département par département en lien avec les Unions Départementales, académie par académie, secteur par secteur, établissement par établissement : c'est toujours voix par voix que se construira le vote Force Ouvrière.

La base du cahier des votants, ce sont nos adhérents et sympathisants, qui s'engagent à voter et faire voter FO du 3 au 10 décembre 2026 dans tous les scrutins.

La CEF invite les syndicats de la fédération, les sections fédérales et les interFNEC, à faire remonter régulièrement l'état d'avancement des listes (listes bouclées, nombre d'actes obtenus par scrutin en distinguant les hommes et les femmes) pour permettre aux syndicats nationaux et au secrétariat fédéral d'identifier les difficultés et coordonner les aides nécessaires.

VII. Syndicalisation

La CEF invite toutes ses structures à poursuivre le renforcement du syndicalisme libre et indépendant en continuant notre campagne d'implantation et de syndicalisation, en tenant régulièrement nos instances, en organisant les tournées d'écoles, établissements et services, en réunissant les personnels lors des réunions d'information syndicale, les assemblées générales pour établir les cahiers de revendications.

Résolution votée à l'unanimité moins 2 abstentions